



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Revalorisation de la formation des étudiants en IFSI

Question écrite n° 16598

### Texte de la question

M. Lionel Vuibert appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation des étudiants dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et de la nécessité de valoriser leur formation. En effet, malgré un fort intérêt initial pour la profession, il est constaté, ces dernières années, un taux élevé d'abandon des étudiants en cours de formation. Une enquête de la Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières (FNESI), publiée en mars 2022, indiquait que 59,2 % des étudiants infirmiers avaient déjà pensé à arrêter leur formation. Plusieurs facteurs contribuent malheureusement à cette situation, alors que les recrutements dans ce secteur d'activité sont en tension. Les conditions de stage représentent également un défi majeur pour les étudiants, certains se trouvant confrontés à des mises en situation réelles, alors que leur rémunération, malgré l'inflation, n'a pas connu d'indexation depuis de nombreuses années, contrairement aux stages effectués par les élèves de lycées professionnels. Alors que le ministère de la santé et de la prévention étudie les possibilités d'améliorer le contenu des formations, l'organisation des études en sciences infirmières ou encore le processus de sélection par le biais de la plateforme Parcoursup, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour revaloriser les indemnités de stages de ces étudiants amenés à exercer une profession dont la France a tant besoin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Vuibert](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16598

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2024](#), page 2338

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)